

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC LE VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE VAL-JOLI**

Procès-verbal des délibérations de la séance extraordinaire du conseil municipal de Val-Joli, tenue en son lieu habituel au 500, route 249 à Val-Joli, le lundi 27 novembre 2017 à 20h00 sous la présidence du maire, Monsieur Rolland Camiré.

Sont également présents, les membres du conseil, Messieurs Sylvain Côté, Philippe Verly, Gilles Perron, Raymond Côté et Mesdames Lise Larochelle et Josiane Perron, ainsi que Mme Julie Brousseau, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Le tout formant quorum conformément aux dispositions du Code Municipal tel que prévu au point 2 de l'ordre du jour.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée s'est ouverte à 19h00.

2017-11-232

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Josiane Perron, appuyée par la conseillère Lise Larochelle et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté en ajoutant plus de détail au titre du point numéro 5 après « 2017-08 ».

1. Ouverture de l'assemblée
2. Constatation de régularité et de quorum
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Période de questions
5. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 825 000 \$ qui sera réalisé le 5 décembre 2017 pour le règlement d'emprunt 2017-08 pour des travaux de ponceaux, rechargement et pavage pour les rangs 10 et 11 dans le cadre du programme RIRL An 1.
6. Soumission pour l'émission de billets
7. 2e période de question du public
8. Levée de l'assemblée

4. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Personne n'est présent dans la salle.
Il n'y a donc pas de question.

La séance est ajournée afin de valider des données.

2017-11-233

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Philippe Verly

De lever cette séance à 19h45.

La prochaine séance ordinaire se tiendra le lundi, le 4 décembre 2017 à 20h00.

Proposition adoptée

Rolland Camiré
Maire

Julie Brousseau
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

**RENONCIATION À LA SIGNATURE DE CHACUNE DES
RÉSOLUTIONS**

Je soussigné, Rolland Camiré, maire, confirme que j'ai lu chaque résolution et que ma signature du présent procès-verbal est équivalente à ma signature de chacune des résolutions qu'il contient sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Signé à Val-Joli en date du _____

Rolland Camiré, maire

